



Sainte Colombe

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 juin 2022

Présents (treize) :

M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, Mme Lucie DANCETTE, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Régis BABOIS, M. Jean-Marie DUPLAY

Absents(tes) au moment du vote (Six dont trois pouvoirs) :

Mme Marine MATA donne pouvoir à Guy VACHON
Mme Caroline MUSCELLA donne pouvoir à Yves DELORME
M. Jacques PRAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MALSERT
Mme Corinne CHABORD
Mme Nadine EUKSUZIAN
Mme Martine BEGUE

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

La séance est ouverte par M. le Maire à 20h40.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022 :

Après rappel par M. le Maire des principales délibérations prises, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1- Cession immobilière :

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la promesse de vente d'une durée de 6 mois à M. CHENEL Cédric et Mme MONGREVILLE Emilie d'une maison d'habitation située cour Sainte-Marie et appartenant à la commune de Sainte-Colombe (Rhône) pour le prix de 104 000 € (Cent quatre mille euros).
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir qui sera dressé par Me Janey, notaire à Sainte-Colombe aux frais de l'acquéreur.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches faisant suite à la présente délibération.

2- Convention de mise à disposition du service intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme :

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la convention de mise en commun intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme et ses annexes.
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec Vienne-Condrieu-Agglomération.

3- Développement économique : Commerce – Actualisation du règlement d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la convention actualisée n°2 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes annexée à la présente délibération,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer cette convention
- Approuve la mise en place d'un cofinancement de l'aide régionale « Financer l'investissement de mon commerce de proximité » à hauteur de 15% pour Vienne Condrieu Agglomération et 15% pour la commune d'implantation
- Approuve le règlement de cette aide régionale.

4- Attribution d'une aide financière dans le cadre de l'opération urbaine collective à REAL DANCE :

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une aide financière de 3 000 € à REAL DANCE dans le cadre de l'opération Urbaine Collective.

5- Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant :

Sur proposition de M. le Maire et avec l'accord des intéressés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne M. Yves Delorme délégué titulaire
- Désigne M. Marc Deleigue délégué suppléant en lieu et place de M. Jacques Régnier-Vigouroux.

6- Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents :

Après avoir entendu les explications de M. le Maire concernant le groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,
- Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes à venir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés.
- Autorise M ; le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande pour le compte de la commune de Sainte-Colombe.

7- Convention de mise à disposition d'un local communal à une association pour son activité statutaire :

Après avoir entendu les explications de Madame Marion Choffel, adjointe aux affaires scolaires, à l'enfance et à la jeunesse, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la convention de mise à disposition d'un local communal sis 191 rue des Petits Jardins à l'association « Les Petits Futés » à compter du 1^{er} septembre 2022.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

8- Versement d'une attribution au centre de loisirs « Les Petits Futés » :

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le versement d'un montant de 8210,00 € pour l'année 2022 au centre de loisirs « Les Petits Futés ».

9- Equipement de la police municipale : Demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes :

Après avoir entendu les explications de M. Pascal Dancette, adjoint à la sécurité, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le projet d'armement de la police municipale de Sainte-Colombe
- Sollicite une subvention au titre de l'équipement de la police municipale auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 1515,15 € soit 50% de la dépense totale qui s'élève à 3030,30 € HT
- Approuve la dépense qui sera imputée sur la section d'investissement du budget communal.

10- Convention avec l'Association Sportive Tir Olympique Viennois (T.O.V.) de Saint-Cyr-sur-le-Rhône :

Après avoir entendu les explications de M. Pascal Dancette, adjoint à la sécurité, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la convention avec T.O.V. annexée à la présente délibération
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

11- Vacations funéraires :

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de fixer à 25 € le montant des vacations funéraires
- Autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues nécessaires.

12- Convention de partenariat pour l'organisation d'un Ciné Eté :

Après avoir entendu les explications de M. Guy Vachon, adjoint aux affaires sociales et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la convention annexée à la présente délibération
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention pour l'année 2022, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

13- Modalité de publicité des actes pris par des communes de moins de 3500 habitants :

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Adopte la proposition du Maire de passer sous forme électronique sur le site de la commune la publicité des actes réglementaires et des décisions municipales ne présentant pas un caractère individuel, avec application à compter du 1^o juillet 2022
- Adopte la proposition de M. Jean-Pierre Malsert, conseiller municipal, d'utiliser ILLIWAP pour inciter les administrés à aller consulter sur le site de la commune.

En l'absence de questions diverses, M. le Maire clôt la réunion du Conseil Municipal à 21h40.

Il donne ensuite la parole au public :

M. Dupuy demande où en est la procédure d'enquête publique concernant l'échangeur autoroutier de Reventin. M. le Maire lui répond que la procédure suit son cours et qu'on attend le rapport du commissaire enquêteur.